

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N°2019_003

Séance du jeudi 03 janvier 2019

Date de la convocation: 22/12/2018

Date d'affichage : 22/12/2018

L'an deux mille dix-neuf et le trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain GARNIER,

Membres en exercice : 14

Présents : Alain GARNIER, Marie-Cecile RIVIERE, Paulette PORTET, Michel ANDOLFO, Françoise BAUZOU, Antoine DOMANEC, Kevin CARBONNE, Jacques VU VAN, Camille HAUMONT-BOUZONVILLE, Raphael GENZ

Présents : 10

Votants : 13

Représentés : Annabel AUGUSTIN, Thierry TORRES, Fanny KUHNT

Excusés :

Absents : Didier MAURY

Secrétaire de séance :

Marie-Cecile RIVIERE

Objet : Convention d'utilisation de la salle polyvalente avec l'A.S. Barguillère

Monsieur le Maire expose :

Il est fait lecture d'un projet de convention entre la mairie de Serres-sur-Arget et l'association A.S. Barguillère, autorisant cette dernière à venir s'entraîner à l'intérieur de la salle en cas de pluie.

Après lecture, il est proposé qu'il soit précisé dans la convention que les jeux de passe sont autorisés mais pas le jeu au pied.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention avec l'AS Barguillère
- **AUTORISE** monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en oeuvre de la présente convention.

A Serres sur Arget, le 03 janvier 2019

Le Maire,

Alain GARNIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

REÇU LE :

16 JAN. 2019

PREFECTURE FOIX

